



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2026 - 04 - 06

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04 MAI 2026

ID : 085-200023778-20260430-DL2026\_04\_06-DE

**SLOW**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

**Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

**Pouvoirs :** Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Constitution des Conseils d'Exploitation des  
régies communautaires**

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAÉ du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Aux termes de l'article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées, sous l'autorité du Maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du Maire. »

Deux régies dotées de la seule autonomie financière ont été créées par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : la première par délibération du 7 décembre 2017 a pour objet la Collecte et le traitement des ordures ménagères.

En application des statuts de cette régie, elle est administrée par un Conseil d'Exploitation composé de 20 membres, répartis en deux collèges :

- le collège des Conseillers Communautaires comprenant 11 membres ;
- le collège des Conseillers Municipaux des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, comprenant 9 membres.

La seconde régie relative à l'exploitation en régie de l'Assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été constituée par délibération du 25 janvier 2018.

En application des statuts de cette régie, elle est administrée par un Conseil d'Exploitation composé de 23 membres, répartis en deux collèges :

- le collège des Conseillers Communautaires comprenant 12 membres ;
- le collège des Conseillers Municipaux des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, comprenant 11 membres.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L.2221-14,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n°2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu la délibération n° 2017 7 05 du 7 décembre 2017 portant création de la Régie de Collecte et le traitement des ordures ménagères,**

**Vu la délibération n° 2018 1 04 du 25 janvier 2018 portant Compétence assainissement : création de Budgets Annexes et de la Régie « Assainissement »,**

**Vu le procès-verbal d'installation des Conseillers Communautaires du 9 avril 2026,**

**Vu les statuts de la Régie de Collecte et le traitement des ordures ménagères**

**Vu les statuts de la Régie pour l'exploitation en régie de l'Assainissement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres des Conseils d'Exploitation des régies communautaires ;**

**Article 2 : DECIDE à l'unanimité de fixer les compositions des conseils dotées de la seule autonomie financière telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Nicole BOULINEAU



Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 04 MAI 2026  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 MAI 2026  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 04 MAI 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*